MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE ET DES BOURSES



Burkina Faso Unité Progrès Justice

Ouagadougou, le 1 8 NOV 2022

DIRECTION DES BOURSES ET DES AIDES FINANCIERES

N°2022 MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à l'honneur de porter à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de cycle doctoral au Burkina Fase que l'Etat burkinabé offre des bourses pour des études dans ledit cycle au titre de l'année académique 2022-2023.

Le nombre de bourses disponibles est de quarante (40).

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CAMPUSFASO à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Procedure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature :
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils:

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt;
- bien vouloir yous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo :
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature; après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

1. Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un master ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec au moins la mention « assez bien » ;
- être inscrit en première année d'études doctorales au titre de l'année académique 2022-2023 ;
- avoir **32 ans** au plus pour les candidats de sexe masculin et **34 ans** pour les candidates de sexe féminin, au 31 décembre 2022.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso. Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités. Par conséquent, l'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

2. Composition du dossier

Le dossier de candidature à joindre sur la plateforme doit comporter les pièces suivantes :

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUSFASO**);
- un extrait d'acte de naissance;
- un certificat de nationalité burkinabè :
- les photocopies légalisées des diplômes du baccalauréat, de la licence et du master ou équivalent ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux (02) dernières années d'études ;
- une attestation d'inscription et une preuve d'admission en première année de doctorat au titre de l'année académique 2022-2023 ;
- un protocole de recherche bien défini de deux (2) pages minimum à cinq (5) pages maximum ;
- un engagement à s'inscrire effectivement en première année au titre de l'année académique 2022-2023;
- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae.

Les dossiers de candidature seront examinés sur la base de la moyenne obtenue dans le cycle master (tous les quatre semestres seront pris en compte).

En raison des difficultés d'inscription et du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des diplômes ci-dessus mentionnés au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du 16 janvier au 05 février 2023 au plus tard à 23h59 min. sur le site : https://campusfaso.bf/ dans la rubrique bourse.

<u>NB</u>:

- 1. tout dossier comportant une pièce non légalisée ne sera pas validé ;
- 2. il est rappelé aux candidats que les inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
- 3. Tout dossier incomplet est irrecevable;
- 4. La bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement.

P/le Ministre et par délégation, le Secrétaire général en mission, le Directeur général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de la

Dr Potiandi Serge DIAGBOUGA

Oficier de l'Ordre des Palmes académiques